



**PAR COURRIER ET DÉPÔT ÉLECTRONIQUE**

Le 18 janvier 2019

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie, Tour de la Bourse  
800 Place Victoria, Bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour  
l'année tarifaire 2019-2020  
V/D : R-4057-2018

---

Chère consoeur,

Vous trouverez ci-joint la demande de remboursement de frais de l'UPA dans le dossier en objet.

Vous constaterez que les frais réclamés par l'UPA sont près de 32 % inférieurs à ceux prévus à son budget de participation. Ceci s'explique en partie par le fait que M. Claude Laniel n'a finalement pas eu besoin de participer à l'audience et à sa préparation, comme prévu initialement.

D'autre part, l'UPA a choisi de limiter et cibler son intervention sur le sujet de la tarification dynamique, sa proposition à cet égard s'appliquant à toute la clientèle du tarif DP.

L'UPA considère que son intervention, bien que plus restreinte dans ce dossier, fut active, ciblée et pertinente. L'UPA rappelle être la seule à représenter les intérêts de l'ensemble des producteurs agricoles du Québec et soumet que sa participation offre un point de vue distinct sur les enjeux concernant sa clientèle.

En terminant, nous souhaitons rappeler que l'UPA est inscrite aux taxes (TPS et TVQ) et qu'elle a l'obligation de les percevoir afin de les remettre au ministère du Revenu.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

BHLF, avocats



Marie-Andrée Hotte, avocate

p. j.

c. c. Me Eric Fraser (H.Q.)  
Isabelle Bouffard  
David Tougas